

# PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

## 1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

## 2. Définition des besoins

Le ministère des Ressources naturelles du Canada (RNCan) est tenu d'afficher quotidiennement les prix de l'essence (ordinaire, intermédiaire et super) et du diesel en vigueur dans les villes du Canada, ainsi que les prix hebdomadaires du propane automobile et de l'huile de chauffage. Le travail consistera à mener des enquêtes sur les prix des produits pétroliers dans 77 villes réparties dans les 10 provinces et dans les territoires du Canada. L'entrepreneur s'acquittera des tâches suivantes :

- Effectuer un relevé quotidien auprès de tous les détaillants et calculer le prix moyen des produits pétroliers dans les grands centres du Canada.
- Pour qu'on soit en mesure d'établir une représentation exacte de chacun des marchés, le relevé devra comporter un minimum de 5 échantillons par centre pour chacun des types de marchands. Il faudra utiliser les mêmes points de vente au détail chaque semaine.

Il y a trois types de marchands :

- Les **gros détaillants** : points de vente au détail dont la marque est associée à l'une des trois principales entreprises canadiennes de raffinage.
- Les **détaillants régionaux** : points de vente au détail dont la marque est associée à une entreprise régionale canadienne de raffinage.
- Les **détaillants indépendants** : tous les points de vente au détail qui ne sont pas associés à une entreprise de raffinage.

Effectuer un relevé quotidien (du lundi au vendredi) sur la vente au détail et en gros des produits de l'essence et du diesel. L'information doit être mise à la disposition de RNCan au plus tard à 15 h (HNE ou HAE) le jour où elles sont recueillies, pour être affichées sur sa page Web consacrée aux prix du transport des carburants.

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

Les relevés ne seront pas demandés pour les jours fériés. On utilisera alors les données du jour ouvrable précédent.

Il faudra également calculer les moyennes mensuelles pour chaque centre. Ce faisant, l'entrepreneur ne tiendra pas compte des données des fins de semaine et des congés.

Les moyennes mensuelles des ventes au détail seront calculées pour chaque ville à l'aide de la moyenne des prix du gros du mois visé.

### 3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

**Tout fournisseur intéressé doit montrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il respecte les exigences suivantes :**

- Le fournisseur doit démontrer qu'il possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, dans l'établissement de relevés et l'édition quotidienne de données sur les prix des produits pétroliers raffinés (essence régulière, intermédiaire et super ainsi que diesel) et hebdomadaire sur les prix de l'huile de chauffage et du propane automobile pour des villes des dix provinces canadiennes, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.
- Le fournisseur doit avoir l'habitude de témoigner devant le Sénat lorsque les prix à la consommation de l'essence, du diesel et de l'huile de chauffage montent en flèche ou s'effondrent.
- Le fournisseur doit être en mesure de démontrer concrètement cinq (5) années d'expérience dans la conduite de projets similaires en termes de taille, d'étendue et de complexité au cours des dix (10) dernières années;
- *Connaissance et compréhension expertes* du logiciel utilisé pour les enquêtes;
- Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier ou de deuxième cycle délivré par une université reconnue dans les domaines de la comptabilité, du commerce, de l'économie ou de la statistique.

### 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s)

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
  - Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
  - Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
  - Accord de libre-échange Canada-Colombie
  - Accord de libre-échange Canada-Honduras
  - Accord de libre-échange Canada-Corée
  - Accord de libre-échange Canada-Panama
  - Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, Ne s'applique pas à cet approvisionnement
6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales, Ne s'applique pas à cet approvisionnement
7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance  
Le fournisseur mentionné à l'article 13 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6(d) une seule personne est capable d'exécuter le marché.

Le fournisseur proposé, **Kalibrate Canada, Inc.**, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)

### 10. Titre de propriété intellectuelle

- Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé puisque le principal but du contrat est du Conseil du Trésor, p. ex., de générer des connaissances et de l'information pour dissémination publique.

### 11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de une (1) année, du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 et comprend quatre (4) années d'option.

### 12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat, y compris les options potentielles, est de 450 800,00 \$ (TPS/TVH en sus).

### 13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Kalibrate Canada, Inc  
500 South Street, Suite 11  
London, Ontario N6B 1CE

### 14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont 27 juin 2023 à 14 h avancée de l'Est

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Julia Pace  
Procurement Officer  
1 Challenger Drive, Dartmouth, NS

Telephone: 902-719-4856  
E-mail: [julia.pace@nrcan-rncan.gc.ca](mailto:julia.pace@nrcan-rncan.gc.ca)